

FICHE 8

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE MONÉTAIRE

1- POLITIQUE MONÉTAIRE : METTRE LA CRÉATION MONÉTAIRE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La CGT propose

Il y a urgence à reprendre la maîtrise du pouvoir monétaire, ce qui suppose de remettre sous contrôle social, en les nationalisant, les acteur·rice·s qui le détiennent, à savoir les banques commerciales et les banques centrales, mais aussi de redéfinir les objectifs et les moyens de la politique monétaire.

Ce qui existe aujourd'hui

Le pouvoir de création monétaire est un pouvoir exorbitant. Il permet non seulement de conditionner et d'orienter l'activité économique en décidant de son financement, mais il structure également de nombreux aspects de la vie sociale. Or aujourd'hui, ce pouvoir est largement entre les mains d'acteur·rice·s privé·e·s, les banques et les institutions chargées de l'encadrer, les banques centrales (la Banque centrale européenne pour ce qui nous concerne), sont plus à l'écoute des marchés financiers que de la société dans son ensemble. Cette privatisation du bien public qu'est la monnaie s'inscrit dans un contexte où elle devient un instrument au service des politiques néolibérales. En Europe, l'euro a ainsi été utilisé comme un outil contre les travailleur·euses. L'attitude de la BCE à l'égard de la Grèce en a constitué la manifestation la plus éloquente et la plus dramatique.

Les moyens pour y parvenir

Plusieurs mesures peuvent néanmoins être prises à court terme, qui permettraient de reprendre la main sur la création monétaire et de préparer une future socialisation :

>> conforter et élargir le secteur bancaire public en constituant un véritable pôle financier public au service de l'intérêt général et sous réel contrôle social,

>> séparer strictement les activités de détail des banques (dépôts, crédits, gestion des moyens de paiement), indispensables au fonctionnement de l'économie, de leurs activités de marchés qui cannibalisent et fragilisent le financement de l'économie réelle. Ces dernières, qui doivent en outre être davantage réglementées, voire interdites pour certaines, seront ainsi totalement déconnectées de la création monétaire et s'exerceront aux risques et périls de leurs seul·es actionnaires,

>> encadrer l'activité de crédit des banques de détail (obligation de détenir un minimum de titres publics, interdiction de financer les industries fossiles...) et ouvrir leurs conseils d'administration aux représentant·es des travailleur·ses et des usager·ères afin d'y faire prévaloir l'intérêt général,

>> revenir sur le statut et le rôle de la Banque centrale, ainsi que son indépendance. Cela permettra de se réappropriier la création monétaire. Cela permettra ainsi de rompre le lien incestueux qui s'est créé avec les marchés financiers et de remettre la banque centrale au service de toute la société. Les autorités politiques élues retrouveront ainsi la maîtrise de la politique monétaire qu'elles pourront dès lors coordonner avec les autres outils de politique économique et notamment avec la politique budgétaire,

>> promouvoir un vrai débat public qui légitime le rôle nouveau de la banque Centrale. Un changement de politique de la Banque Centrale n'a de sens que si l'on conçoit la politique monétaire autrement, tant au niveau de ses objectifs que de ses méthodes. Sans exclure la stabilité des prix, ses objectifs doivent viser un financement durable d'une activité économique à même de répondre aux besoins des populations, de créer des emplois et de faire face aux défis environnementaux. L'essentiel est toutefois que ces objectifs et leur priorisation soient issus d'un véritable débat public qui les légitime,

>> utiliser le pouvoir de la Banque Centrale pour orienter directement le financement de l'économie. Pour ce faire, elle doit refinancer les banques de façon sélective en modulant les taux d'intérêt qu'elle leur impose en fonction de l'utilisation qu'elles font des prêts ainsi obtenus. Les crédits affectés aux investissements socialement utiles, à la promotion de l'emploi, au développement harmonieux des territoires, aux services publics ou aux politiques environnementales pourront ainsi bénéficier de taux faibles, voire nuls, tandis que ceux destinés à financer des projets inutiles, des opérations purement financières ou la spéculation seront pénalisés par des taux élevés, voire prohibitifs,

>> différencier les taux des réserves obligatoires imposées aux banques doivent être différenciés selon le type de dépôts que celles-ci collectent ou de crédits qu'elles accordent,

>> permettre à la banque centrale de prêter directement aux collectivités publiques à des taux modérés, mettant ainsi directement la création monétaire au service du financement de projets d'intérêt général.

2. LA MONNAIE N'EST PAS UNE MARCHANDISE : GRATUITÉ, ACCESSIBILITÉ...

La CGT propose

La CGT propose de mettre en place un service bancaire de base universel et gratuit, permettant à toute personne de disposer sans frais d'un ensemble de prestations bancaires correspondant aux besoins courants d'un usager moyen. Le financement de ce service sera assuré de façon mutualisée par les banques via un Fonds de solidarité interbancaire géré par la Banque de France.

En effet, ne pas pouvoir accéder aux moyens de paiement indispensables pour vivre normalement est un facteur d'exclusion. Une exclusion financière qui se surajoute et aggrave souvent une exclusion sociale.

Ce qui existe aujourd'hui

La monnaie n'est pas seulement un objet, aussi important soit-il pour notre vie quotidienne. C'est un élément structurant de la société. Elle est un facteur de la cohésion sociale mais elle peut aussi être un vecteur d'exclusion.

L'accès de toutes et tous aux moyens de paiement est donc un élément essentiel de la confiance qui fonde la légitimité de la monnaie. Or cette condition n'est plus véritablement remplie aujourd'hui en raison notamment du coût croissant de cet accès. La privatisation du bien public qu'est la monnaie aboutit ainsi à sa marchandisation et justifie que son utilisation soit de plus en plus souvent payante. La question peut être abordée sous plusieurs angles.

3. LES CRYPTOMONNAIES : LE POUVOIR MONÉTAIRE, ENJEU DES MONNAIES NUMÉRIQUES

Les Cryptomonnaies du type bitcoin ne sont pas des monnaies mais des actifs hautement spéculatifs. Les évolutions très erratiques de leurs cours et les incidents auxquels ils ont donné lieu ont sapé leur prétention à constituer une alternative à la monnaie légale.

Une nouvelle génération de projets est apparue depuis, dont le plus connu est la « libra » portée par Facebook. Utilisant la même technologie blockchain (technologie de stockage et de transmission d'informations), ces « stable coins » (Cryptomonnaies conçues pour minimiser la volatilité du prix du stablecoin, par rapport à un actif ou un panier d'actifs « stable ») sont assortis de mécanismes stabilisant leur valeur et ambitionnent de devenir ainsi de véritables monnaies alternative privées.

Au-delà des forts risques liés à l'accaparement de données personnelles par de puissantes firmes privées, au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme dans une moindre mesure, ces projets portent clairement atteinte à la souveraineté monétaire des États. On retrouve là un phénomène qui parcourt l'histoire de la monnaie : l'utilisation de nouvelles technologies par la sphère privée pour se réapproprier le pouvoir monétaire détenu par la sphère publique, même si celle-ci a déjà aujourd'hui largement perdu de ses prérogatives.

Les autorités monétaires ont réagi en rappelant que de tels projets ne pouvaient voir le jour sans une réglementation adaptée et hors du contrôle des instances de surveillances publiques. Mais afin de relever le défi qu'ils constituent, elles ont également appelé à la création de monnaies digitales publiques.

Mais il ne faut pas que cette nouvelle forme de monnaie se substitue aux autres, et notamment à la monnaie fiduciaire au risque d'aggraver l'exclusion financière par l'exclusion numérique. Les populations pour lesquelles les espèces constituent le principal, voire le seul, moyen de paiement sont en effet souvent les mêmes qui n'ont pas accès au numérique. La société sans cash n'est pas pour demain et le billet de banque restera encore longtemps indispensable.

4. MONNAIES LOCALES ET COMPLÉMENTAIRES (MLC) : RENOUER LE LIEN ENTRE CITOYEN-NES ET MONNAIE

Les MLC, qui se développent un peu partout en France et ailleurs, ne sont pas véritablement des monnaies mais de simples moyens de paiement alternatifs. Elles n'en sont pas moins intéressantes en ce qu'elles questionnent le lien entre les citoyen·ne·s et la monnaie.

Elles reposent en effet sur des démarches locales visant à se réapproprier l'outil monétaire en remettant en cause la toute puissance des banques et en promouvant l'économie locale sur la base d'exigences sociales et environnementales dans le cadre d'une citoyenneté en action.

De par leur existence, ces monnaies retirent également du circuit financier une part de la masse monétaire, luttant ainsi contre la spéculation, même si c'est à une faible échelle.

5. LA MONNAIE FIDUCIAIRE : POINT DE RENCONTRE ENTRE LA MONNAIE CENTRALE ET LA MONNAIE SECONDAIRE

La Banque Centrale est la seule institution à même d'émettre la monnaie : elle en a le privilège ainsi que le contrôle par la politique monétaire qu'elle met en place. La monnaie dite « centrale » est injectée dans le circuit financier et ce sont les banques commerciales qui mettent à disposition du public la monnaie émise. Cette dernière est appelée alors monnaie « secondaire ».

Par le truchement de tous les instruments de paiements, cette monnaie secondaire est utilisée par le public pour dénouer toutes ses opérations commerciales, lors de ses achats. Les instruments utilisés (chèques, cartes bancaires, virements...) permettent de mobiliser cette monnaie scripturale, qui représente près de 95 % de la monnaie en circulation et qui est émise par les banques. Or, ils sont pour la plupart payants, soit directement, soit via des frais de tenue de compte ou la vente de services groupés.

La monnaie fiduciaire (billets et pièces), émise directement par la banque centrale est une forme d'exception dans ce dispositif. Elle est considérée comme une fuite de la monnaie centrale dans l'économie. Elle présente de nombreux avantages.

En premier lieu, ce moyen de paiement échappe aux banques commerciales. Il est ainsi le dernier moyen de paiement qui échappe au contrôle des banques commerciale.

La monnaie fiduciaire est ainsi le dernier moyen de paiement totalement gratuit qui existe.

Ce moyen de paiement ne pose aucun problème de stockage de données personnelles. Une fois possédée, il ne nécessite aucun besoin d'infrastructure pour en disposer et la rendre fonctionnelle. A ce titre, elle est un moyen de paiement privilégié comme bon de secours et permettre des dépenses d'urgences en cas de catastrophes naturelles (inondations, incendies...).

Insensible aux cyberattaques comme aux pannes informatiques, la monnaie fiduciaire permet également un dénouement des opérations qui est immédiat.

La monnaie fiduciaire est ainsi un moyen à sauvegarder et qui permet de lutter contre l'exclusion des plus fragiles, tout comme les personnes en situation de fragilité.

Ces atouts sont bien compris et analysés par des pouvoirs économiques qui veulent promouvoir le « zéro cash ». Par l'éradication de la monnaie fiduciaire, toutes les transactions peuvent être de fait tracées, au mépris du fait que la grande majorité des transactions frauduleuses ne s'effectuent par le recours aux espèces. En revanche, cette traçabilité absolue des transactions relève également d'une volonté de contrôle de toute la masse monétaire et de la possibilité de rendre toutes les transactions payantes, y compris pour les plus démunies.

La multiplication des guichets bancaires ne délivrant plus d'espèces et la généralisation progressive du prélèvement de commissions sur les retraits auprès des DAB/GAB rendent ce principe de gratuité des espèces hélas de plus en plus théorique.

Les moyens pour y parvenir

>> permettre l'accès de la monnaie fiduciaire à toute la population par des DAB répartis dans le territoire. Le principe de gratuité du service doit systématiquement être mis en avant,


>> autoriser les paiements dans les administrations notamment aux Finances Publiques sans recours au réseau des buralistes,

>> lutter contre la privatisation de la monnaie en permettant au cash de continuer d'exister sur tout le territoire par un maillage de guichets qui doivent être encouragés, soit par les banques commerciales, soit directement par la Banque de France,

>> rendre tout son pouvoir régalién à la monnaie fiduciaire : garder auprès de la Banque de France la totalité du contrôle de la monnaie fiduciaire : fabrication, émission, entretien, voire diffusion et transport,

>> assurer dans tous les cas la gratuité de la monnaie fiduciaire, en en faisant supporter les coûts par les principaux acteurs financiers : banques commerciales (DAB, transports...) ou banque centrale (fabrication, émission, entretien...),

>> lutter contre la spéculation permise par les cryptomonnaies en organisant leur contrôle par une



fiscalité dissuasive à l'achat comme la vente,

>> continuer de promouvoir une Monnaie digitale de banque centrale (MDBC). Ce projet concernerait dans un premier temps les opérations entre acteur-ric-e-s du système financier (MDBC de gros) avant d'être décliné en direction des particuliers (MDBC de détail) et constituer peut-être l'ébauche de l'euro,

>> cette démarche est positive. Il s'agit en effet de mettre les potentiels effets positifs de ces nouvelles technologies au service de l'intérêt général et d'éviter qu'ils ne soient captés à leur profit exclusif par des intérêts privés.